



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'ALLOGNY**  
**DU 06 JUILLET A 18 HEURES 30**

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 2

Pouvoir : 2

Votants : 11

Date de convocation : 30/06/2023

Affichage convocation : 30/06/2023

Présents : M. Bruno SIRAVO, Maire, M. Stéphane AUMEUNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint M. Philippe GESLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nathalie DUROIR, Mme Sylvia FAUCARD, Mme Sylvie LEFESTE, M. Julien DELAUNAY, M. Didier AUBRY, M. Marc BORITCH conseillers municipaux.

Absents excusés :

Jean-Marc BRODIN qui a donné procuration à Stéphane AUMEUNIER.

Gwendoline TITRANT qui a donné procuration à Julien DELAUNAY.

Absents : M. Jérémy GERBAULT et M. Kevin PANNETIER

Philippe GESLAIN est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 6 juillet 2023 ouverte à 18h33.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2023
- Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour 3 ans
- Adhésion à l'association ADEFIBOIS
- Adhésion au réseau ADHERE
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 JUILLET 2023**  
**À 18 HEURES 30**

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 6 juillet 2023 ouverte à 18h33.

Absents excusés :

Jean-Marc BRODIN qui a donné procuration à Stéphane AUMEUNIER.

Gwendoline TITRANT qui a donné procuration à Julien DELAUNAY.

Absents : Jérémy GERBAULT, Kévin PANNETIER

Le secrétaire de séance est : Philippe GESLAIN

**- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2023**

Il n'y a pas de remarques ni d'observations.

**- Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour 3 ans**

**Délibération n°DE\_0039\_2023\_:**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats des logiciels métiers Berger Levrault (Comptabilité, état civil, paie...) sont à renouveler pour 3 ans, du 1/08/2023 au 31/07/2026 pour un montant de 4 560 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité le renouvellement des contrats autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents

**- Adhésion à l'association ADEFIBOIS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que nous avons une demande d'adhésion de l'association ADEFIBOIS.

Suite au projet de chaufferie bois, nous avons interrogé l'agence Cher Ingénierie Territorial qui pense que l'adhésion annuelle de 84 euros ne nous apportera rien de plus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas adhérer à cette association.

**- Adhésion réseau U.N. ADHERE  
Délibération N° DE\_0040\_2023 :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que M. Philippe GESLAIN a reçu avec le service administratif, Mme PUJOT qui représente la centrale associative à but non lucratif U.N.ADERE et son antenne locale ADERE Centre Val de Loire, implantée depuis 2015 en région Centre. Leur mission première est de proposer à ses adhérents (uniquement des entités désintéressées) des négociations tarifaires avec 140 partenaires, pour une cotisation annuelle de 50€TTC

Ils proposent également des services sur-mesure comme :

- La gestion des demandes de devis.
- Les études tarifaires comparatives.
- Le pointage de contrats et des factures de nos partenaires au besoin.

Ainsi que l'accès à leur plate-forme digitale Mon Espace ADERE qui reprend toutes les négociations, catalogues partenaires et contact sur notre département.

L'une de leur valeur maîtresse est le libre-arbitre et l'équité, de ce fait, aucun n'engagement de volume n'est exigé, ils sont à notre service pour l'analyse de nos besoins et nous choisissons notre partenaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de d'adhérer à cette association et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

---

*M. Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur les créations d'un poste d'adjoint d'animation et d'un poste d'adjoint technique à temps non complet*

*M. Julien DELAUNAY juge le poste essentiel et que l'école et le périscolaire doivent être une priorité.*

*Mme Nathalie DUROIR est d'accord avec M. Julien DELAUNAY.*

*Mme Sylvia FAUCARD dit que la municipalité a besoin de ce poste, mais qu'une titularisation risque de coûter très cher dans l'avenir.*

*Mme Sylvie LEFESTE pense que l'Intérim n'est pas une solution*

*M. Bruno SIRAVO évoque un changement d'organisation d'ici à un an et demi avec le nouveau restaurant scolaire. Il suppose qu'avec une seule salle, il y aura besoin de moins de personnel et que de ce fait, il est trop tôt pour proposer une titularisation qui engagerait financièrement la commune sur le long terme*

*M. Stéphane AUMEUNIER dit que cela fait 3 ans qu'il alerte le conseil municipal sur l'impact des charges de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui représente 56 % et que cela représente 70 € de plus par habitants par rapport à la moyenne nationale. Il préconise de prendre un emploi aidé.*

Commune d'ALLOGNY

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023

*M. Philippe GESLAIN est du même avis que messieurs Bruno SIRAVO et Stéphane AUMENIER.*

*M. Didier AUBRY précise que l'ouverture d'un poste n'est pas pour une personne, mais doit faire l'objet d'un recrutement. Il pense également qu'il faut réfléchir à l'impact financier sur le long terme.*

*M. Marc BORITCH suit les propositions de M. Stéphane AUMEUNIER.*

*M. Le Maire demande de passer au vote sur les deux postes suivants :*

### **-Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet**

#### **Délibération n°DE\_0041\_2023 :**

Monsieur le Maire faire part au conseil municipal de la création d'un poste à 14h hebdomadaire pour la prise en charge des enfants pendant les temps périscolaire (matin et soir).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas ouvrir ce poste. Cette ouverture de poste semble prématurée quant à la connaissance de nos besoins en termes de personnel suite à la construction de la nouvelle cantine et impacte sur le long terme les finances de la commune.

### **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet**

#### **Délibération n°DE\_0042\_2023 :**

Monsieur le Maire faire part au conseil municipal de la création d'un poste de 12h hebdomadaire pour la prise en charge des enfants pendant le temps de cantine et nettoyage des locaux ainsi que le remplacement de l'agent d'entretien de la collectivité pendant ses congés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas ouvrir ce poste. Cette ouverture de poste semble prématurée quant à la connaissance de nos besoins en termes de personnel suite à la construction de la nouvelle cantine et impacte sur le long terme les finances de la commune.

La séance est levée à 19h01.

Le Maire  
Bruno SIRAVO

Le secrétaire de séance  
Philippe GESLAIN



Commune d'ALLOGNY

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le



ID : 018-211800040-20230718-2023PV06072023-AU

